



DATE DE CONVOCATION

05-11-2011

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

**REGISTRE DES EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le quinze novembre, à dix huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur COLLIN Jacques Maire.

Etaient présents : Mrs. MARIE Serge, MACE Gérard, LONDE Guy

Mmes Nathalie LEHERON, Annie AUZOU. Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Mme Delphine MARGUERITE, M. MARIE Pascal, M. Bertrand PITEL, Mme DELAUGEAS Marie-José

Madame Nathalie LEHERON, a été élue secrétaire

**Délibération N° 2011-05-01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2011**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 04 octobre 2011

**Le conseil municipal Approuve** à l'unanimité des présents le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 04 octobre 2011.

**Délibération N° 2011-05-02 ACCEPTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET DU MONTANT DE  
L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Vu le C.G.C.T.

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire en du 9 Juin 2011 instituant la CLECT.

Vu la délibération n° 2011-4-1 en date du 29 septembre 2011, approuvée par le conseil communautaire, demandant l'extension des compétences en matière scolaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012,

Considérant la nécessité pour la Commission locale d'évaluation des charges transférées d'établir un rapport sur l'évaluation des transferts de charges et des ressources entre la Communauté de Communes de la Suisse Normande et ses Communes Membres.

Vu le rapport de la CLECT en date du 27 Octobre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Approuve** le rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ainsi que le nouveau montant de l'attribution de compensation, versée à compter de l'exercice budgétaire 2012

**Délibération N° 2011-05-03 APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SUISSE NORMANDE**

Vu la délibération n° 2011-4-1 en date du 29 septembre 2011, approuvée par le conseil communautaire, demandant l'extension des compétences en matière scolaire à compter du 1er Janvier 2012, soit :

**« Construction, extension et entretien des bâtiments affectés à l'enseignement scolaire maternelle et élémentaire. Gestion et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. N'entrent pas dans la compétence : la restauration et la garderie qui restent de la compétence des syndicats scolaires et commune. »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **décide**:

- d'approuver le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L. 5211-17 du CGCT, en étendant le champ des compétences facultatives de la communauté de communes de la Suisse Normande,
- d'autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération à M. le Préfet du département du Calvados et de la région Basse-Normandie afin que ce dernier valide, par arrêté préfectoral, le transfert de la compétence scolaire conformément au libellé mentionné ci-dessus.
- La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Caen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

**Délibération N° 2011-05-04 DECISSION MODIFICATIVE N°2**

**FONCTIONNEMENT**

**COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT (€)
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	500,00
67	6718	AUTRES CHARGES EXCEPT. SUR OPERATION DE GEST.	-500,00
		Total Dépenses	0,00

**INVESTISSEMENT**

**COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE		NATURE	MONTANT(€)
21	2111	ONA	TERRAINS NUS	950,00
21	2116	ONA	CIMETIERES	1 000,00
21	2115	ONA	TERRAINS BATIS	300,00
21	2138	ONA	AUTRES CONSTRUCTIONS	500,00
21	2188	ONA	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150,00
			Total Dépenses	2 900,00

**COMPTES RECETTES**

CHAP.	COMPTE		NATURE	MONTANT (€)
021	021	OFI	VIREMENT DELA SECTION DE FONCTIONNEMENT	500,00
13	1321	ONA	SUBVENTION D'EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 400,00
			Total Recettes	2 900,00